

côtes de *Terre neuve*, & aussi souvent rejetée par les *Anglois*, j'avois montré, dans les termes les plus clairs, que j'avois pu trouver, que la première découverte de cette terre avoit été faite aux dépens & par ordre de *Henri VII*, & j'avois de même prouvé, que la possession non interrompue de l'Île, depuis ce période jusqu'au tems présent, avoit toujours été affectée aux *Anglois*, qui s'y étoient constamment tenus, au lieu que les *Espagnols* n'avoient jamais eu d'établissmens dans ces contrées ; qu'il étoit par conséquent impossible que la *Grande Bretagne* consentit à la moindre cession d'un droit qui étoit si clair, & qu'on espéroit que l'*Espagne* n'exigeroit pas plus longtems, comme le prix de notre union, un sacrifice, qui jamais ne pouvoit être fait par la Cour de *Londres*.

Enfin, à l'égard des disputes sur la côte de *Honduras*, je ne pouvois rien ajouter aux déclarations réitérées, que j'avois faites au nom du Roi, de la satisfaction avec laquelle sa Majesté recevroit toute ouverture équitable de la part de l'*Espagne*, (à condition que la *France* ne fût pas le canal de communication,) pour terminer, à l'amiable, & à la satisfaction mutuelle, toute plainte raisonnable sur ce sujet, en proposant quelques réglemens équitables, pour nous assurer le privilège dont nous avons longtems joui de couper du bois de *Campêche*, (indulgence confirmée par des traités, & en conséquence autorisée de la manière la plus sacrée) & je ne pouvois donner de plus fortes assurances que les précédentes de la ferme résolution de sa Majesté de faire évacuer tous les établissemens sur les côtes de *Campêche*, qui se trouveroient contraires à la juridiction territoriale de l'*Espagne*.

Après